

Renard, corneille, martre... Une vaste étude prouve l'inefficacité de la chasse aux «nuisibles» en France

Ça passe ou ça chasse. 1,7 million d'animaux «susceptibles d'occasionner des dégâts» sont tués chaque année. Une étude menée par le Muséum national d'histoire naturelle révèle ce lundi qu'abattre ces «nuisibles» n'a aucun effet : ni sur leurs populations, ni sur les dommages qu'ils peuvent causer.

Quel est le point commun entre le corbeau, le renard et la belette ? Tous les trois sont considérés par l'État comme des «*espèces susceptibles d'occasionner des dégâts*» (Esod) sur les activités humaines (cultures agricoles, élevages...) dans plusieurs départements français. Pour cette raison, elles peuvent être tuées toute l'année – y compris hors des périodes de chasse – par tir, piégeage ou déterrage.



En sept ans, plus de 2,6 millions de renards roux ont été tués en France en raison de leurs dégâts supposés (sur les poulaillers, sur les transmissions de maladies...). © Jordan Desroches/Flickr

Cette classification d'Esod (on parlait de «*nuisibles*» jusqu'en 2019) est régulièrement [critiquée par les associations écologistes](#), mais aussi [par nombre de scientifiques](#). Une nouvelle [étude](#) de grande ampleur publiée ce lundi par le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) démontre pour la première fois que «*la destruction de millions d'animaux jugés “nuisibles” en France ne réduit pas les dommages économiques qui leur sont attribués*».

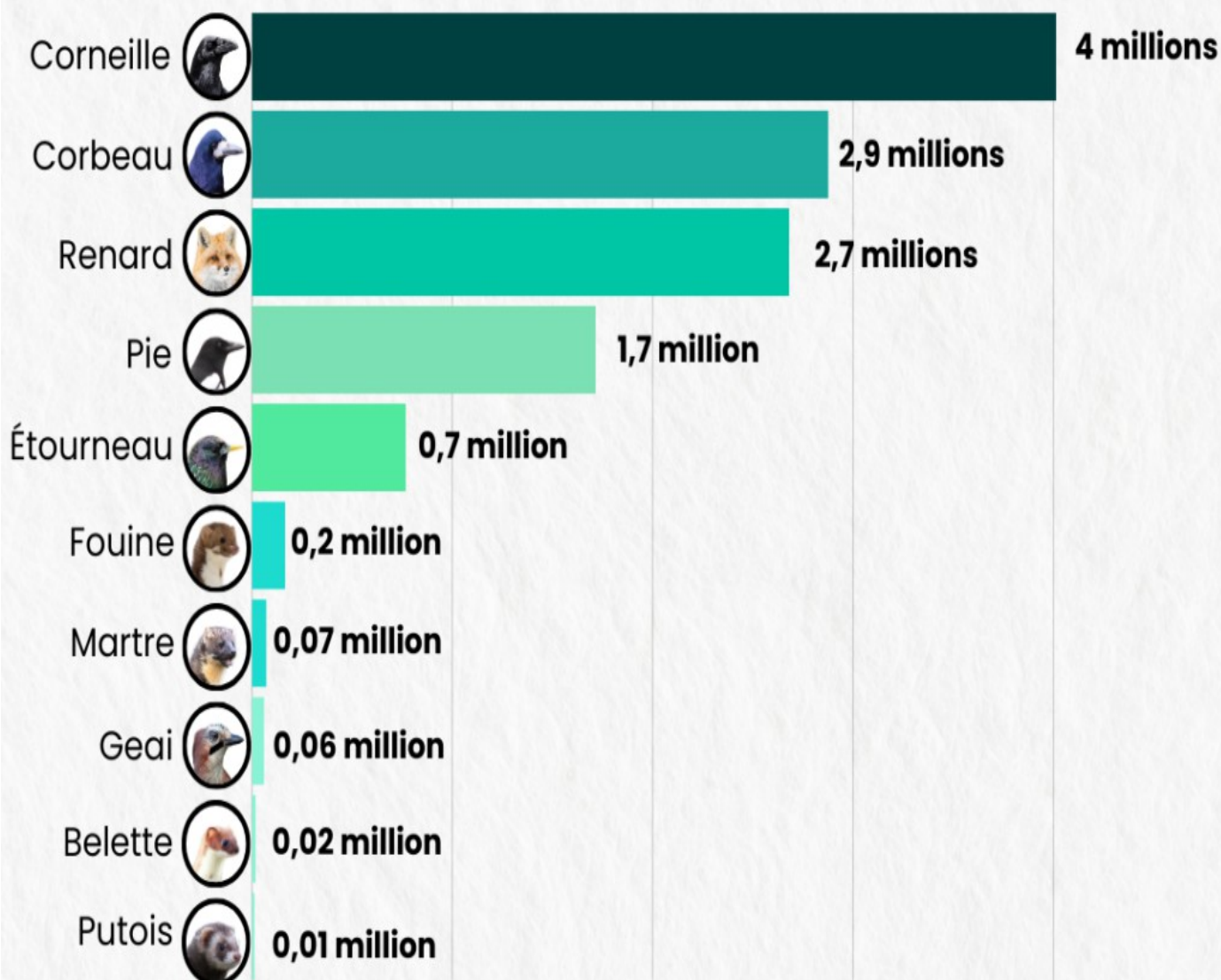
Plus encore, «*ces destructions ne régulent pas non plus les populations animales concernées, et représentent un coût économique huit fois plus élevé que les déclarations de dégâts imputés à ces espèces*», [résume](#) l'institution.

Plus de 12 millions d'animaux «nuisibles» tués en France en sept ans

L'étude s'est concentrée sur la [liste des espèces «nuisibles»](#) classées comme telles tous les trois ans dans chaque département français par le gouvernement, et qui doit être renouvelée en juin 2026 : la belette d'Europe, le corbeau freux, la corneille noire, l'étourneau sansonnet, la fouine, le geai des chênes, la martre des pins, la pie bavarde, le putois d'Europe (retiré des listes en 2023) et le renard roux*. Entre 2015 et 2022, près de 12,4 millions de ces animaux ont été tués en France, soit une moyenne de 1,7 million par an. Les plus chassés sont la corneille noire, le corbeau freux et le renard roux.

PLUS DE 12 MILLIONS D'ANIMAUX «NUISIBLES» TUÉS EN SEPT ANS

Nombre d'individus tués pour chaque «*espèce susceptible d'occasionner des dégâts*» en France entre 2015 et 2022.



Source : Muséum national d'histoire naturelle



Les scientifiques ont utilisé les données officielles de dégâts déclarés et de destructions de «*nuisibles*» remontées dans toute la France jusqu'aux services du ministère de la transition écologique (qui a financé ces travaux) sur sept ans. Après avoir vérifié la

cohérence et la pertinence de ces données, ils et elles ont cherché à établir des corrélations entre l'évolution des dégâts et celle des animaux tués.

Leurs résultats sont sans appel : *«Nous n'avons pas pu établir de lien entre les efforts de contrôle et l'évolution des coûts des dommages déclarés. Inversement, la réduction voire l'annulation de ces efforts n'augmente pas les dommages.»* En regroupant toutes les espèces, leurs calculs montrent même que plus des *«nuisibles»* sont tués, plus les dégâts déclarés sont importants l'année suivante.

À lire aussi

- **«On peut l'observer partout dans Paris» : à la recherche de la fouine, «fantôme» discret de nos villes**

A priori contre-intuitives, ces conclusions peuvent s'expliquer par la biologie de ces espèces. *«Cela semble être une évidence que si l'on tue des renards ou des corbeaux, alors il y en aura moins et il y aura moins de dégâts, mais ce raccourci ne fonctionne pas, explique Frédéric Jiguet, biologiste au MNHN et auteur principal de l'étude. Si on en tue, il n'y aura pas moins de dégâts l'année d'après car les populations se régénèrent et les animaux sont très mobiles.»*



Les corneilles noires sont régulièrement responsables de dégâts sur les cultures, notamment lors des semis. © Gérard Meyer/Flickr

Pour les corvidés (corneille, corbeau, pie...), l'étude montre aussi que leur destruction n'a pas d'impact sur la taille des populations nicheuses. Ce phénomène était déjà [connu chez le renard](#), qui a la capacité de s'autoréguler (par exemple, en faisant davantage de petits). Frédéric Jiguet [suit le cas des corneilles depuis de nombreuses années](#) : *«On capture surtout des jeunes oiseaux en dispersion, qui ne connaissent pas leur environnement. Les couples territoriaux ne tombent pas dans les pièges et sont ceux qui effectuent le renouvellement de la population, donc il y aura autant de jeunes l'année d'après.»*

«Réduire les pertes économiques et assurer de meilleurs revenus aux agriculteurs»

Si l'étude montre que chasser moins de «*nuisibles*» n'augmenterait pas les dégâts, elle met aussi en évidence que cela engendre beaucoup plus de pertes d'argent. En additionnant les différentes dépenses induites (transport, équipement, cartouches...), les chercheurs ont estimé que cette chasse représente un coût annuel de 103 à 120 millions d'euros pour celles et ceux qui la pratiquent. Soit huit fois plus que le total des dégâts annuels déclarés de ces «*nuisibles*» (entre 8 et 23 millions d'euros selon les années).

«Il est urgent de réviser cette politique qui ne fonctionne pas et de trouver des solutions efficaces, nos agriculteurs le méritent.»

«Cette politique présente un bilan économique déficitaire, pointe Frédéric Jiguet. Nous pourrions mettre un huitième de cet argent dans un fonds d'assurance pour les agriculteurs, ce qui économiserait des millions d'euros.» Par ailleurs, cette estimation monétaire ne tient pas compte des services écosystémiques rendus par ces animaux : les geais dispersent des glands à l'automne et participent à la régénération des forêts ([notre article](#)), les renards se nourrissent de campagnols et réduisent leurs dégâts sur les prairies...

À lire aussi

- **[Non, les renards ne sont pas des «nuisibles»](#)**

«L'objectif de la politique publique n'est pas de tuer des oiseaux et des renards, mais de réduire les pertes économiques et d'assurer de meilleurs revenus aux agriculteurs, tient à préciser Frédéric Jiguet. Il est urgent de réviser cette politique qui ne fonctionne pas et de trouver des solutions efficaces, nos agriculteurs le méritent.» Des alternatives non létales sont développées par les scientifiques, comme les systèmes d'effarouchement ou encore les enrobages de semences avec du poivre répulsif.

? La newsletter de référence sur l'écologie

Chaque jour, notre équipe de journalistes vous raconte le meilleur de l'actualité de l'écologie en 7 minutes de lecture et vous donne l'envie d'agir ! Rejoignez nos dizaines de milliers d'abonné·es sans perdre une seconde ?

Le Muséum national d'histoire naturelle juge lui-même qu'il apparaît aujourd'hui «*opportun de réviser cette politique publique de gestion des dégâts*». Une critique qui rejoint celles formulées ces dernières années [par plusieurs institutions scientifiques](#), et même par les services du ministère de la transition écologique. En 2024, l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable s'est par exemple [prononcée](#) pour une «*refonte de l'approche française*» autour des Esod. À voir si le gouvernement français en tiendra compte avant la publication de la nouvelle liste des espèces «*nuisibles*», attendue pour juin 2026.

**Il existe deux autres catégories d'Esod, moins connues : l'une concernant les espèces envahissantes (raton laveur, ragondin, bernache du Canada...) et l'autre décidée de manière décentralisée par les préfetures de chaque département (elles concernent uniquement le sanglier, le lapin de garenne et le pigeon ramier).*

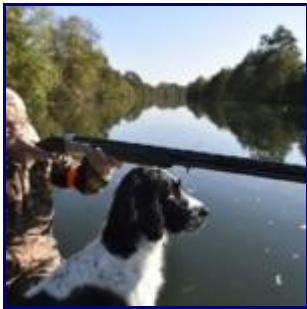
À lire aussi



.

Tuer des loups en France : trois décennies de «simplifications» et de reculs écologiques

Prédateur du bilan. Mardi, le gouvernement a officialisé de nouveaux «assouplissements» pour mieux abattre le prédateur. Depuis sa réapparition sur le sol français en 1992, le loup gris n'a cessé de voir sa protection s'effriter au fil du temps et des attaques de troupeaux. Retour sur trente ans d'une cohabitation manquée.



Comment le monde de la chasse a fait pression sur le gouvernement pour continuer à tuer des oiseaux en déclin

La chasse accourt. Menaces sur le Tour de France, manifestations, pressions politiques... mobilisée depuis le 20 juin, la Fédération nationale des chasseurs a obtenu la révision d'un projet d'arrêté du ministère de la transition écologique, qui prévoyait de suspendre ou restreindre les «prélèvements» de plusieurs espèces menacées. C'est ce que Vert a découvert en accédant aux deux versions du projet d'arrêté, dont nous révélons des extraits.